

contrôlez les armes

EMBARGOED UNTIL 09:00 HRS GMT MONDAY 2 OCTOBER 2006

Armes Sans Frontières

Pourquoi un commerce mondialisé a besoin d'un contrôle mondial

La mondialisation a changé le commerce des armes. Les fabricants d'armes, opérant depuis un nombre croissant de pays, se fournissent en composants provenant du monde entier. Leurs produits sont souvent assemblés dans des pays aux lois peu regardantes quant à leur destination. Et les armes se retrouvent trop facilement dans de mauvaises mains.

Chaque année, plus de trois cents mille personnes sont tuées directement par des armes conventionnelles, et bien plus sont tuées, blessées, violées, déplacées de force et endeuillées à cause de la violence armée.

Les lacunes à l'échelle des contrôles nationaux augmentent rapidement et montrent à quel point ce commerce mondialisé a besoin de règles elles aussi mondiales. Le temps est venu pour un véritable Traité International sur le Commerce des Armes.



Résumé

'Mon pays a terriblement souffert - et continue à souffrir – des conséquences d'un commerce incontrôlé des armes... Nous ne fabriquons pas ces fusils, pourtant ils entrent dans notre pays, émettent notre sécurité et ont des conséquences désastreuses pour notre développement.'

Florella Hazeley, Réseau d'Action sur les armes légères de Sierra Leone, 9 juillet 2006

Les dépenses militaires ont augmenté régulièrement depuis 1999 et on s'attend à ce qu'elles dépassent les niveaux record de la Guerre Froide d'ici à la fin 2006.¹ Jamais le commerce mondial des armes n'aura atteint un tel niveau.

Dans le même temps, le commerce des armes s'est "mondialisé", les armes étant assemblées avec des composants provenant du monde entier. Cela a révélé des lacunes importantes dans les réglementations actuelles. Ces lacunes permettent d'approvisionner en armes et en composants des destinations sous embargo, des groupes contrevenant aux lois internationales dans des conflits armés et des factions usant de ces armes pour violer les droits humains de manière flagrante.

Ce rapport montre comment les changements intervenus depuis le début des années 90 dans les modes de propriété et de production ont rendu les réglementations nationales impropres à empêcher les armes de tomber dans les mains de ceux qui en abusent. Les armes sont désormais communément assemblées à partir de composants provenant du monde entier, et aucune entreprise ou aucun pays n'est responsable de la production de l'ensemble de ces composants. Les entreprises elles-mêmes sont de plus en plus mondialisées, délocalisant leur production, créant des filiales étrangères et autres coentreprises, parfois dans des pays exerçant peu de contrôle sur la destination géographique des armes ou sur leur utilisation finale

Face à une industrie des armes qui opère à l'échelle mondiale, les gouvernements ne peuvent plus se reposer simplement sur les traditionnels systèmes de contrôle des exportations au niveau national ou régional; un contrôle efficace du commerce mondial des armes nécessite de nouveaux standards internationaux et des réglementations basées sur le droit international. Ce rapport conclut que les réglementations actuelles sont dangereusement dépassées et que les Etats doivent s'accorder sur un Traité International sur le Commerce des Armes légalement contraignant pour résoudre ce problème.

Le commerce mondial des armes fournit des armes pour la légitime défense nationale et pour des opérations de maintien de la paix et d'application de la loi conformes au droit international. Mais comme le montre ce rapport, il fournit également des armes à des gouvernements ayant fait leurs preuves dans l'usage inapproprié et illégal des armes contre des civils, en violation du droit humanitaire international. En outre, sans un contrôle adéquat, armes et munitions provenant du commerce légal peuvent trop facilement passer dans les mains de groupes armés ou impliqués dans le crime organisé.

Les producteurs d'armes traditionnels

Les membres du G8, dont quatre sont également membres permanents du Conseil de Sécurité de l'ONU, continuent à figurer parmi les plus importants fournisseurs d'armes ou autres équipements militaires utilisés dans les conflits et les violations des droits humains dans le monde entier. En 2005, les cinq grands pays exportateurs d'armes traditionnels – Russie, États-Unis, France, Allemagne et Royaume Uni – ont encore dominé les ventes globales des principales armes conventionnelles, avec environ 82 pourcent du marché.²

Hormis la Chine, car on ne dispose pas de suffisamment de données pour les entreprises chinoises, 85 des 100 plus grands fabricants d'armes en 2003 avaient leur siège central dans le monde industrialisé.³ Ce rapport montre combien d'entre elles (y compris le canadien Pratt and Whitney, l'allemand Mercedes-Benz et le britannique BAE Systems) ont été impliquées dans des exportations d'armes depuis la Chine, l'Égypte, l'Inde et l'Afrique du Sud vers des destinations sensibles comme l'Indonésie, le Soudan et l'Ouganda. Dans chacun de ces pays de destination, ces armes ou équipements militaires ont servi à commettre des abus graves. Par exemple, des véhicules blindés fabriqués par Land Systems (OMC), une filiale sud-africaine de BAE Systems, ont été exportés en Ouganda et en Indonésie, et ce malgré la préoccupation que, dans ces deux pays, des véhicules blindés aient été utilisés pour commettre ou faciliter des violations des droits humains.⁴

Rien n'indique que ces entreprises ont violé les lois ou les réglementations actuelles. Mais dans presque tous les cas étudiés, les exportations n'auraient pas été autorisées depuis le pays ou siège la maison mère de ces sociétés. Il est en effet difficile de déterminer si certaines de ces sociétés délocalisent leur production pour échapper à un contrôle relativement strict de leurs exportations directes. Le fabricant de pistolet autrichien Glock prévoit d'installer des filiales de production au Brésil, pays depuis lequel les exportations ne seraient plus soumises au Code de conduite européen sur les exportations d'armes. Le problème du contrôle se pose pour tous les pays impliqués dans le commerce des armes, pas seulement pour ceux qui abritent le siège central d'une multinationale de l'armement. Tous les gouvernements ont l'obligation de s'assurer que les armes et équipements de sécurité fabriqués, assemblés ou fournis par des entreprises sous leur juridiction ne facilitent pas de violations des droits humains ou du droit humanitaire international.

Les exportateurs émergents

Si les pays industrialisés restent les principaux exportateurs d'armes du globe, un nombre croissant d'entreprises issues de pays en voie de développement, appuyées par leurs gouvernements, gagnent une part significative du marché mondial des armes.

Le nombre de fabricants d'armes figurant dans le top 100 et basés dans des pays que l'on ne considérait auparavant pas comme des exportateurs importants a plus que doublé depuis 1990. Parmi ces exportateurs émergents on compte Israël (quatre entreprises au top 100), l'Inde (trois entreprises), la Corée du Sud (trois entreprises), et une entreprise pour le Brésil, Singapour et l'Afrique du Sud.⁵ Les chiffres manquent pour les firmes chinoises, mais il est communément admis qu'au moins trois d'entre elles sont des acteurs importants au niveau mondial. Dans ces pays, les réglementations sur les exportations d'armes varient et ne comportent pas toujours des critères ou des règles explicites pour l'autorisation de ventes

d'armes reflétant réellement les obligations du pays en vertu des lois internationales.

En 2002, le gouvernement indien a cessé de tenir une "liste noire" des pays considérés comme trop sensibles pour la vente d'armes⁶. Ainsi, l'Inde a exporté au Myanmar (Birmanie)⁷ et au Soudan⁸, deux pays qui, selon l'ONU et Amnesty International, violent systématiquement les droits humains et qui sont à présent placés sous embargo sur la vente d'armes par l'UE pour l'un et l'ONU pour l'autre.

Des contrôles contournés

Ces tendances dynamiques dépassent les efforts relativement lents de certains gouvernements pour contrôler les ventes d'armes. Depuis le milieu des années 90, l'Union Européenne, l'Organisation des Etats américains, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, le Groupe Wassenaar de 39 pays producteurs d'armes, ainsi que des organisations régionales dans l'Est, l'Ouest et le Sud de l'Afrique, se sont entendus sur des normes visant à contrôler les fournitures d'armes depuis et vers leur pays.

Toutes ces normes ont été utiles. Mais une majorité d'états ne les a pas appliquées de façon régulière et beaucoup ne les ont pas incorporées à leur réglementation nationale. Certains pays exportateurs émergents n'ont adhéré à aucune de ces mesures. C'est pourquoi un simple accord sur des normes n'a pour l'instant pas permis aux états d'exercer un contrôle très efficace sur l'action globale d'entreprises basées dans un pays et opérant dans d'autres pays

Comme le montre ce rapport, l'approvisionnement en composants dans le monde entier, la production délocalisée et la production et l'exportation par des filiales sont insuffisamment régulés par les moyens de contrôle actuels. Plus encore, toute régulation est sapée par un contrôle inadéquat des activités de courtage, de financement et de transport des armes et par l'absence d'un système global de surveillance axé sur l'utilisation finale des armes exportées.

Il est évidemment légitime de la part d'exportateurs émergents comme la Chine, l'Inde, Israël, l'Afrique du Sud ou la Corée du Sud de lutter pour augmenter leurs parts dans le marché mondial des armes comme dans d'autres secteurs de production. Pourtant, chaque état a le devoir de s'assurer que ses exportations répondent à ses obligations en vertu des lois internationales. En outre, il est dans l'intérêt sécuritaire, socio-économique et politique de chaque Etat de réglementer ses exportations, afin qu'elles n'encouragent pas les violations des droits humains, ou n'alimentent pas les conflits, et qu'elles ne détournent pas des ressources nécessaires à un développement durable, ce qui est à craindre quand des Etats achètent plus d'armes que ne le justifient leurs besoins légitimes en matière de défense nationale.

Lorsque des exportateurs émergents ou traditionnels souffrent d'un handicap concurrentiel parce qu'ils agissent de manière responsable et respectent le droit international, les états sont dissuadés d'agir conformément à leurs obligations en matière de droits humains. Chaque état a besoin de "règles du jeu équitables" que seul peut garantir un accord mondial contraignant sur des critères minimum pour un commerce international des armes acceptable.

Le coût humain

Le niveau de souffrances humaines causées par des ventes d'armes incontrôlées est tel qu'il rend indispensable une action politique de la part des gouvernements du globe. En moyenne, près d'un millier de personnes meurt chaque jour des suites directes de la violence armée.⁹ Beaucoup plus nombreuses encore sont les personnes blessées, endeuillées, violées et déplacées par des forces de sécurité officielles, des groupes armés, des bandes criminelles et d'autres individus armés. Entre un tiers et trois quarts des violations graves des droits humains, et 85 pourcent des meurtres rapportés par Amnesty International durant la dernière décennie ont impliqué l'utilisation d'armes légères.¹⁰ Un grand nombre de personnes – hommes, femmes, vieillards, enfants – meurt des conséquences indirectes des conflits armés : effondrement de l'économie, infrastructures de santé et de sécurité dévastées, maladies et famine.

Par exemple, les hélicoptères d'assaut, les avions de combat et les missiles sol-air fournis à Israël principalement par les Etats-Unis¹¹ mais souvent avec des composants fournis par d'autres pays, ont été utilisés dans les territoires occupés, et ont entraîné des centaines de morts et des milliers de blessés, en violation flagrante du droit humanitaire international. Dans le même temps, les groupes palestiniens armés ont utilisé des roquettes, des ceintures d'explosifs et autres bombes pour tuer et blesser des centaines d'Israéliens¹², et le groupe armé libanais Hezbollah a effectué des tirs de roquettes sur des zones civiles du Nord d'Israël. Israël a utilisé entre autres des sous-munitions fournies par les Etats-Unis dans le conflit de 2006 avec le Liban. Le problème des munitions non explosées dans une grande partie du Sud-Liban a causé de nombreuses victimes civiles et entrave le retour de milliers de personnes déplacées.¹³

L'accès facile aux armes n'encourage pas seulement les violations des droits humains et du droit humanitaire, il accroît aussi la menace exercée par des groupes armés et par le crime organisé. C'est particulièrement le cas pour les armes légères et de petite taille. Par exemple, des grenades à main portant la marque d'une entreprise autrichienne et vraisemblablement fabriquées sous licence, probablement au Pakistan, ont été utilisées par des groupes armés dans de nombreuses attaques en Inde, au Bangladesh et au Pakistan, causant de nombreux morts et des centaines de blessés.¹⁴

Par ailleurs, le commerce des armes a d'autres conséquences graves. Les achats en armement de certains gouvernements dépassent les besoins légitimes de la défense nationale, détournant des montants importants des budgets de la santé et de l'éducation. Le Service d'étude du Congrès américain a estimé le total des dépenses en armement de l'Asie, du Moyen-Orient, de l'Amérique Latine et de l'Afrique à 22 milliards de dollars en 2004, soit 8 pourcent de plus qu'en 2003.¹⁵ Cette somme aurait permis à ces pays de scolariser chaque enfant et de réduire la mortalité infantile de deux tiers d'ici à 2015, réalisant ainsi deux des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Beaucoup de mesures doivent être prises par les gouvernements pour s'attaquer aux causes des conflits, car les armes elles-mêmes ne créent pas la violence. Mais leur disponibilité contribue grandement à augmenter les meurtres, les souffrances et la peur. Un contrôle des ventes d'armes constitue dès lors un élément indispensable des efforts visant à créer un monde plus pacifique.

La nécessité d'agir

Un Traité International sur le Commerce des Armes, s'il est basé sur le droit humanitaire international et les droits humains existants, empêchera les transferts d'armes vers les zones de conflits où elles sont susceptibles d'aggraver les violations des lois précitées, sous la forme de tortures, de disparitions forcées, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de génocides. Ce traité aidera également à empêcher l'approvisionnement en armes d'agences de maintien de l'ordre qui utilisent ces armes pour commettre des violations graves et répétées des droits humains : exécutions extrajudiciaires, disparitions forcées et torture. Le Traité permettra aussi d'éviter les violations des droits économiques, sociaux et culturels fondamentaux, de réduire le détournement de ressources humaines et économiques nécessaires à un développement durable et aux efforts de réduction de la pauvreté, et enfin de réduire les flux d'armes vers les organisations criminelles et terroristes.

Ces deux dernières années, l'idée d'un Traité sur le Commerce des Armes basé sur le droit international a fortement gagné du terrain. La Campagne mondiale pour le contrôle des armes, bénéficiant du soutien de centaines d'organisations de la société civile, et de plus d'un million de personnes via la pétition « Un Million de Visage » a augmenté la conscientisation, influencé l'opinion publique et poussé les parlementaires et les gouvernements à mettre sur pied un Traité sur le Commerce des Armes. Jusqu'à présent, plus de 50 gouvernements ont publiquement accordé leur soutien à un tel traité et d'autres ont déclaré soutenir une réglementation légalement contraignante des ventes d'armes.

En octobre 2006, une réunion du 1^{er} Comité de l'Assemblée Générale de l'ONU, qui traite des problèmes de désarmement et de contrôle des armes, aura l'opportunité de donner un coup d'envoi à cet effort. Lors de cette session, tous les gouvernements devront décider d'un processus visant à introduire un Traité sur le Commerce des Armes efficace et légalement contraignant, qui établira des normes minimales mondiales pour les ventes d'armes. Ce traité devra empêcher les transferts d'armes susceptibles d'être utilisées pour des violations graves des droits humains, alimenter des conflits pétroliers ou freiner le développement.

D'ores et déjà, un groupe d'Etats menés par l'Argentine, l'Australie, le Costa Rica, la Finlande, le Japon, le Kenya et le Royaume-Uni a fait circuler un projet de résolution, afin que le processus commence en octobre. Bien que cette initiative bienvenue mentionne à raison un meilleur respect du droit international, y compris la Charte des Nations Unies et le droit humanitaire international, il n'y a pour l'instant aucune référence aux droits humains, et ceci doit être corrigé si l'on veut obtenir un traité efficace qui puisse sauver un nombre important de vies humaines.

La section 1 de ce rapport se penche sur la mondialisation du commerce des armes, y compris le rôle des exportateurs traditionnels, l'émergence de nouveaux producteurs d'armes importants et l'impact des ventes d'armes irresponsables sur les droits humains et le développement. Des études de cas illustrent les aspects de l'évolution de l'industrie de l'armement et l'incapacité des lois existantes à contrôler cette industrie.

Les sections 2 à 4 illustrent plus en détail les changements survenus dans l'industrie de l'armement, en particulier l'intégration de composants provenant du monde entier, la délocalisation de la production et le recours à des filiales pour fabriquer les armes.

Les sections 5 à 8 examinent le coût humain et les efforts gouvernementaux entrepris jusqu'à présent pour réglementer les ventes d'armes, et montrent l'impuissance des mesures nationales et régionales. Le rapport conclut en recommandant aux Etats d'œuvrer à l'introduction d'un Traité international légalement contraignant sur le commerce des armes.

¹ Stockholm International Peace Research Institute (2006), *SIPRI Yearbook 2006: Armaments, Disarmament and International Security*, p.324.

Ces chiffres, comme toutes les données sur les dépenses militaires et en armement, indiquent les tendances globales mais ne sont pas précis. Les données sont assemblées à partir de sources gouvernementales et industrielles, de revues professionnelles et autres sources appropriées, qui n'utilisent pas les mêmes méthodologies normatives, et n'offrent pas le même niveau de détail. Par exemple, les gouvernements utiliseront des définitions différentes de ce qui constitue une "vente d'armes", certains incluront les articles et les composants à usage multiples, d'autres ne prendront en compte que les principaux équipements de défense. La valeur financière des ventes variera également considérablement, compte tenu de la nature souvent particulière des accords de ventes d'armes eux-mêmes, de la fluctuation des prix en fonction d'accords de troc, de forfaits d'assistance militaire ou d'autres négociations bilatérales. .

² Stockholm International Peace Research Institute (2006) *op. cit.*, Table 10A.2, p.481.

³ Défini comme les pays de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique). Stockholm International Peace Research Institute (2006) *op.cit.*, Table 9.5, p.410. Le Top 100 du SIPRI reprend la liste des 100 plus grandes entreprises productrices d'armes dans le monde (hors entreprises chinoises), classées selon leurs ventes d'armes en 2004. Il inclut les entreprises publiques et privées, mais exclut les unités de production ou de maintenance des services militaires. Seules les entreprises ayant des activités de fabrication dans le domaine des articles et des services militaires sont listées, et non les holdings ou sociétés d'investissement. Les entreprises chinoises sont exclues par manque de données. Des entreprises d'autres pays peuvent aussi avoir été incluses en fin de listes en raison du peu de chiffres disponibles.

⁴ Jane's International Defence Review, 1er décembre 2004, 'New Members of Mamba Mineproof Vehicle Family'; UN Arms Register South African exports 2004, <http://disarmament2.un.org/cab/register.html>.

⁵ Stockholm International Peace Research Institute (2005) *SIPRI Yearbook 2006*, Oxford: Oxford University Press, Table 9A.1, pp.421-7.

⁶ <http://news.bbc.co.uk/2/hi/business/2367431.stm>, 28 octobre 2002, 'India drops arms export blacklist'.

⁷ *South China Morning Post* (Hong Kong), 24 mai 2003, 'India woos Myanmar with weapons deal'.

⁸ Asia Africa Intelligence Wire, 8 février 2005, 'BEL begins exports of BFSR'.

⁹ Cette fourchette est basée sur la combinaison des estimations entre 200.000 et 270.000 morts non liées au conflit pour 2003, d'après l'Annuaire sur les armes légères 2004, Genève; Institut universitaire de hautes études internationales, p.175; et l'estimation des morts dues au conflit entre 80.000 et 108.000 en 2003, Annuaire sur les armes légères 2005, p.230.

¹⁰ Conclusions d'une analyse sur 12 ans entre 1991 et 2002 de la documentation d'Amnesty International sur un échantillon de dix pays :

Algérie, Brésil, Tchétchénie/Russie, Colombie, RDC, Timor Oriental, Egypte, France, Jamaïque et Népal.

¹¹ Amnesty International (2006), Rapport annuel 2006 : <http://www.amnesty.org/report2006/isr-summary-eng#2> (15 septembre 2006).

¹² B'TSELEM, The Israeli Information Centre for Human Rights in the Occupied Territories, http://www.btselem.org/English/Statistics/Casualties_Full_Data.asp?Category=1.

¹³ Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (OCHA), Lebanon Response OCHA Situation Report No. 36, 1er septembre 2006, <http://www.reliefweb.int/rw/rwb.nsf/db900SID/HMYT-6T8Q75?OpenDocument&RSS20=22-P>; UN News Centre, 5 septembre 2006, 'Israel's 'immoral' use of cluster bombs in Lebanon poses major threat – UN aid chief', <http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=19670&Cr=Leban&Cr1=>; Communiqué de Presse d'Amnesty International, 31 août 2006, 'Israel must disclose details of cluster bomb attacks and accept a full investigation'.

¹⁴ *Indian Express* online, 2 juin 2006, 'Nagpur grenades of same make as ones in Parliament attack', <http://www.indianexpress.com/story/5667.html>; *Asia Times* online, 28 août 2004, 'India frets over Bangladesh blast', http://www.atimes.com/atimes/South_Asia/FH28Df06.html; *Bangladesh Observer* online, 1er novembre 2004, <http://www.bangladeshobserveronline.com/new/2004/11/01/editorial.htm>.

¹⁵ Conventional Arms Transfers to Developing Nations, 1997–2004, CRS Report to Congress, 29 août 2005, p.2.

© Amnesty International, le Réseau d'Action international sur les armes légères, et Oxfam International, octobre 2006

Ce rapport a été écrit pour la campagne *Control Arms* campagne par Edmund Cairns d' Oxfam GB avec l'aide de Robert Parker, Oliver Sprague, Simon Gray et Michael Bailey d'OGB et Brian Wood et Helen Hughes d' Amnesty International. La Omega Research Foundation a beaucoup contribué aux recherches sur la production et les ventes d'armes. Amnesty International et IANSA ont contribué au contenu additionnel.

Ce texte peut être librement utilisé à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche, pour autant que la source soit intégralement mentionnée. Les détenteurs des droits demandent à ce que chaque utilisation leur soit annoncée, afin d'évaluer l'impact de ce texte. Pour toute copie dans d'autres buts ou pour tout usage dans d'autres publications, pour toute traduction ou adaptation, un accord doit être obtenu et des frais peuvent être demandés.

Copies disponibles pour téléchargement : www.controlarms.org

AI Index – POL 34/006 /2006



Amnesty International est un mouvement indépendant de personnes volontaires engagées travaillant pour les droits humains, qui compte plus de 1 500 000 membres, sympathisants et souscripteurs dans plus de 150 pays et territoires. Il possède des sections nationales dans 54 pays, dans chaque région du monde.

E-mail : info@amnesty.org.uk



Le Réseau d'Action international sur les armes légères est un mouvement mondial contre la violence armée – plus de 500 organisations de la société civile travaillant dans 100 pays pour stopper la prolifération et le mauvais usage des armes de petit calibre et armes légères. Le RAIAL cherche à réduire l'impact des armes de petit calibre à travers le plaidoyer, la promotion du développement de réseaux régionaux et thématiques, l'appui à la création de compétences, et par la conscientisation.

E-mail : contact@iansa.org



Oxfam International est une confédération de 12 organisations qui travaillent ensemble dans plus de 100 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice : Oxfam Amérique, Oxfam Allemagne, Oxfam Australie, Oxfam-en-Belgique, Oxfam Canada, Oxfam Grande-Bretagne, Oxfam Hong Kong, Intermón Oxfam (Espagne), Oxfam Irlande, Oxfam Novib, Oxfam Nouvelle Zélande et Oxfam Québec.

E-mail : advocacy@oxfaminternational.org

Armes Sans Frontières

Pourquoi un commerce mondialisé a besoin d'un contrôle mondial



La prolifération anarchique des armes

Chaque année, les armes tuent en moyenne plus d'un demi-million d'hommes, de femmes et d'enfants. Des milliers d'autres personnes sont mutilées, torturées ou obligées de fuir leur domicile. La prolifération anarchique des armes attise les violations des droits humains, exacerbe les conflits et intensifie la pauvreté. Il est temps que les dirigeants du monde agissent.

Face à cette crise, Oxfam, Amnesty International, et International Action Network on Small Arms (IANSA — le Réseau d'action international sur les armes légères) ont conjointement lancé une campagne pour demander un contrôle efficace des armes afin de véritablement libérer les populations de la menace de la violence armée.

Vous aussi, vous pouvez nous aider à mettre fin à ces violations terrifiantes.

Cliquez sur www.controlarms.org et signez la pétition la plus visuelle et la plus importante du monde.

www.controlarms.org

contrôlez les armes

